



Dispositif de lutte contre les feux de forêts à La Réunion



Il y a onze mois, le feu ravageait pour la seconde année consécutive le massif des Hauts sous le Vent détruisant 2771 hectares de végétation situés dans le parc national, patrimoine de l'Unesco. Débuté le 25 octobre 2011 l'incendie a été déclaré "feu éteint" le 16 février 2012 après 35 jours de lutte active et 59 jours de surveillance.

Le risque feux de forêt à La Réunion, pourtant très présent dans l'histoire de l'île comme en témoignent les nombreux lieux-dits désormais "brûlés" - Maïdo voulant par ailleurs dire brûlé en Malgache - a été longtemps sous-estimé.

Les services de l'Etat en lien étroit avec l'ensemble des acteurs ont mis en place un dispositif global de lutte et de prévention des feux de forêts.

SOMMAIRE :

- Le plan d'action post-incendies de forêt (PAPIF)
- Evolution des dispositifs opérationnels : plans PDFCI et ORSEC Feu de Forêts
- Politique préventive et dissuasive
- Mission d'appui de la Sécurité Civile (MASC)
- Formation des sapeurs-pompiers

Le plan d'action post-incendies de forêt (PAPIF)

Elaboré sous l'égide de l'Etat en étroit partenariat avec tous les acteurs concernés, un plan d'action post-incendies de forêt (PAPIF) a été arrêté autour de plusieurs axes :

- ✓ **Renforcer les dispositifs de défense des forêts contre les incendies :** accélération des schémas de massifs et des programmes de travaux de DFCI piloté par la DAAF en lien avec l'ONF, le Parc National et les communes.
 - Entretien et création des pistes.
 - Construction et remise en état les retenues d'eau et les citernes.
 - Acquisition de 21 véhicules destinés à armer des patrouilles de surveillance dont 4 véhicules de guet armé équipés d'une pompe et d'une réserve d'eau.
 - Création de 20 emplois d'éco-gardes du Parc national qui, aux cotés notamment d'agents de l'ONF et de sapeurs pompiers, viendront assurer une surveillance renforcée et dissuasive pendant les périodes où les risques seront élevés.

- ✓ **Réaliser les premiers travaux de restauration des sites :** Sous la direction de l'ONF il s'agit d'effectuer le dégagement des ravines, la sécurisation des installations, le remplacement des équipements détruits et le nettoyage urgent avant la saison des pluies.

- ✓ **Restaurer les espaces parcourus par les flammes et reconstituer la biodiversité** en luttant contre les espèces invasives et en restaurant les paysages des zones incendies afin de limiter autant que possible les phénomènes érosifs. Le Parc National et l'ONF sont en charge du suivi essentiel sur le long terme de la faune, de la flore et des habitats touchés.

- ✓ **Renforcer les capacités d'intervention du SDIS**
 - Acquisition de nouveaux moyens adaptés à la lutte contre les incendies de forêts.
 - Formation spécifique des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels aux techniques de lutte contre les feux de forêt.
 - Pré-positionnement d'un avion bombardier d'eau à La Réunion et création d'une station permettant d'employer des produits retardant.

Pour répondre à l'élévation du niveau de risque et de l'occurrence des incendies, toutes les expertises et tous les moyens utiles doivent être mobilisés. C'est le sens de l'adhésion de La Réunion à l'entente interdépartementale pour la protection de la forêt méditerranéenne qui permettra à l'île de bénéficier des travaux de recherche et de diffusion des techniques et connaissances utiles à la prévention et à la lutte contre les incendies.

Evolution des dispositifs opérationnels

Dans le prolongement et la mise en œuvre du PAPIF, les enseignements tirés du feu des Bénaires de 2011 et celui du Maïdo en 2010 ont conduits à modifier ou renforcer des dispositifs opérationnels.

✓ Mise à jour du plan ORSEC Feu de Forêts

Le plan ORSEC Feu de forêts a fait l'objet d'une révision annuelle pour tenir compte des nouvelles conditions opérationnelles (ajout, disparitions de matériels, ou modification des procédures opérationnelles).

• Une meilleure coordination opérationnelle

La coordination opérationnelle a été renforcée autour de l'Etat Major de Zone et de Protection Civile de l'Océan Indien (EMZPCOI) qui trouve à s'exprimer pleinement dans ce dispositif. Des réunions de coordination permettent les échanges de données entre les acteurs et évitent les actions redondantes.

• Nouveaux moyens opérationnels

De nouveaux moyens opérationnels sont disponibles à La Réunion pour cette saison Feu:

▪ **Pélicandrome & retardant**

Le SDIS s'est doté d'un pélicandrome permettant le dosage de produit retardant et le remplissage des avions. L'État a fourni et acheminé 100 tonnes de produits arrivés le 15 septembre et aujourd'hui à prêt à l'emploi. Ce produit projeté par avion permet d'installer en front de flamme un véritable coupe feu chimique qui affaiblit le feu et décuple l'efficacité des équipes au sol.

Ce produit a fait l'objet d'une expertise et le Parc National en a autorisé l'utilisation et fourni au SDIS la cartographie des zones les plus précieuses à protéger en priorité.

▪ **Présence du DASH 8**

Un des deux DASH de la sécurité civile s'installera pour trois mois à l'aéroport de Pierrefonds à partir de la mi-octobre. Chargé en produit retardant il apportera un complément décisif aux moyens terrestres avec l'attaque massive des feux naissants.

▪ **CCF camions citerne feux de forêts**

9 nouveaux camions citerne feux de forêt ont été acquis (5 d'entre eux ont été subventionnés à 50% par l'État) et 10 reconditionnés sur le parc existant, ainsi que 10 véhicules tout terrain d'ici fin 2013. Un programme d'acquisition de 40 CCF, 1 CCGC et 16 VLTT est prévu sur 5 ans.

Politique préventive et dissuasive

La prévention est au cœur de la stratégie de lutte contre les feux de forêts. La détection précoce permet de gagner un temps précieux. Le relief escarpé, la période de sécheresse allant de juillet à décembre et l'isolement du fait de l'insularité rendent l'extinction des feux de forêts de grande ampleur très difficile.

L'accent a donc été porté sur une politique préventive et dissuasive qui se décline en 2 axes principaux :

➤ **Dissuasion Surveillance Alerte (DSA) :**

Maillage de tous les services (SDIS, ONF, Parc National, Police, Gendarmerie,...) concourant aux missions de prévention, d'information et de surveillance des massifs.

Le dispositif terrestre met en action tous les services concourant aux missions de prévention, d'information et de surveillance des massifs (les sapeurs pompiers, l'ONF, le Parc national et les forces de l'ordre d'État (Police et Gendarmerie) ou municipales).

Les moyens engagés dans le dispositif préventif sont répartis en fonction des missions:

- des groupes d'interventions feux de forêts (GIFF)
- des détachements d'intervention hélicoptérée (DIH)
- des patrouilles de surveillance.

La coordination est effectuée par l'officier feux de forêts du SDIS spécialement affecté à cette tâche. Le maillage sera adapté chaque jour en fonction du niveau de risque de voir un incendie prospérer.

Le dispositif aérien permet au SDIS de disposer pour la première fois cette année de moyens aériens légers, aéroclub et ULM afin de surveiller par les airs les massifs lorsque la météo le permet, de détecter très précocement les incendies et lever le doute sans avoir à déplacer longuement les équipes au sol.

Soit environ 80 agents du SDIS, 20 éco-gardes du Parc national et jusqu'à 300 ouvriers forestiers et agents patrimoniaux de l'ONF mobilisés de façon quotidienne pendant 3 mois, du 15 septembre au 15 décembre 2012.

✓ **Mise à jour du PDPFCI**

Le « plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie » a été mis à jour pour tenir compte des feux et des aménagements réalisés dans l'urgence. Ce Parc national.

La déclinaison opérationnelle du PDPFCI apparaît dans les 5 plans de massifs (Hauts de l'Ouest, La Montagne, Roche Ecrite, Volcan, Etang Salé), qui décrivent les aménagements à réaliser et leur planification. Il s'agit essentiellement de travaux forestiers, d'accès et d'aménagements de points d'eau.

➤ Le Dispositif Préventif-Curatif :

L'ensemble des moyens de lutte qui sont pré-positionnés afin d'agir rapidement en cas d'éclosion de feu.

Ces groupes d'hommes et d'engins une fois constitués sont judicieusement positionnés par rapport à l'analyse journalière des risques afin d'intervenir dans des conditions favorables et des délais les plus courts possibles. De la même façon l'ONF dispose depuis cette année de 4 véhicules de surveillance équipés d'une citerne et d'une moto pompe permettant d'intervenir sur les feux naissants.

✓ **L'analyse journalière des risques**

La base de tout ce système repose sur une analyse journalière des risques (établi par massif).

- Météo France est investi dans le dispositif et fournit chaque jour, comme cela se passe dans le Sud est de la métropole, des points météo et calcule les « Indices Feux Météo » (IFM) qui servent à réaliser, en concertation avec le SDIS et l'EMZPCOI, la carte des niveaux de risque.

Des progrès importants ont été réalisés cette année et pour la première fois l'État à la Réunion dispose d'indices complexes.

- **Suivi de la végétation**
L'ONF en lien avec la DAAF et le Parc National assure chaque semaine le prélèvement normé de quelques fragments d'espèces végétales spécialement choisies pour évaluer leur teneur en eau. Le taux de déshydratation connu permettra de caler les dispositifs de calcul afin d'améliorer les prévisions futures.
- **Base de données nationale feux de forêts**
Depuis cette année le SDIS adhère et complète la base de données nationale des feux de forêts (BDIFF). La BDIFF permet la collecte des données sur les feux de forêt du territoire métropolitain depuis plus de 30 ans. La Réunion est le seul DOM à être inscrit. Elle permet de garder une trace précise des événements du passé. Le SDIS, l'ONF puis la DAAF interviennent successivement sur chaque événement afin d'enrichir les données relevées.

Cette analyse détermine précisément sur une carte de l'île les zones les plus vulnérables et oriente le déploiement des moyens (SDIS, ONF, Parc National, Forces de Police et de Gendarmerie et Forces Armées). Elle détermine également le nombre d'engins à mobiliser en fonction du massif et du niveau de risque défini.

La large diffusion de ces documents d'analyse du risque sur chaque partie du territoire et la coordination des moyens sur le terrain avec l'ensemble des acteurs de la sécurité civile permettent une meilleure connaissance du risque et une plus grande vigilance de tous.

Mission d'appui de la Sécurité Civile (MASC)

Depuis le 20 septembre 2012, 3 militaires des FORMISC (FORMations Militaire de la Sécurité Civile) sont présents à La Réunion pour renforcer l'EMZPCOI.

Leur présence permettra de renforcer les moyens de commandement opérationnels, de participer à l'évaluation des moyens de renforts éventuellement nécessaires et d'anticiper la venue de moyens de renforts en préparant leur logistique en lien avec le SDIS.

Les Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC) maintiennent, par ailleurs, au profit de La Réunion, pendant la saison des feux de forêts un détachement d'intervention mobilisable en une heure et capable de rallier la Réunion avec ses matériels en moins de 36 heures.

Formation des sapeurs-pompiers

Afin de lutter efficacement contre le risque feux de forêt, le SDIS via son Groupement Formation a accru le rythme des formations spécialisées de ses agents en 2012.

- l'accent a été mis sur la formation des agents de terrain, principalement des Sapeurs-pompiers volontaires (60% des stagiaires), afin de mettre en place un dispositif efficace de lutte et de dissuasion par :
 - 4 sessions de FDF 2 (50 agents formés)
 - 8 sessions de FDF 1 (92 agents formés)
- En collaboration avec l'Ecole d'Application de la Sécurité Civile (ECASC), grâce à l'adhésion du département de La Réunion à l'Entente pour la forêt Méditerranéenne, s'est tenue une formation déconcentrée de FDF 3, avec pour objectif de former 15 officiers, cadres du SDIS et leur permettre d'appréhender au mieux la lutte contre les feux de forêts.
- grâce à l'adhésion du SDIS à l'Entente, des officiers du SDIS ont été dépêchés en métropole en qualité d'observateurs lors de la saison FDF 2012.
- 25 agents sapeurs-pompiers professionnels formés au FMPA FDF 3 (Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis Feux De Forêts) pour garantir un niveau de compétence des chefs de groupe FDF.
- 4 sessions, de formation de conducteur hors chemin (COD 2, soit 40 agents formés, dont la moitié de SPV) ainsi que 2 FMPA ont été organisées pour, dans un premier temps répondre aux critères de sécurité et permettre aux GIFF (Groupe d'Intervention Feux De Forêts) d'évoluer par tous les temps mais aussi pour s'assurer une bonne prise en main des nouveaux CCF récemment acquis.

- 2 FMPA DIH (Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis - Détachement d'Intervention Hélicoptée) ont été organisées pour garder un niveau de compétence élevé de 80 agents.
- 20 agent SPV ont suivi le stage « manipulation retardant » en vue de l'arrivée prochaine du DASH. Ils seront également formés à assurer le fonctionnement du Péllicandrome basé à Pierrefonds (Infrastructure aéroportuaire permettant l'accueil, le ravitaillement et l'avitaillement des avions bombardiers d'eau).

Glossaire :

EMZPCOI : Etat Major de Zone et de Protection Civile de l'Océan Indien

UIISC : Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile

SPP : Sapeurs-Pompiers Professionnels

SPV : Sapeurs-Pompiers Volontaires

FMPA : Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis

FMPA DIH : Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis - Détachement d'Intervention Hélicoptée

FMPA FDF : Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis Feux De Forêts

ECASC : Ecole d'Application de la Sécurité Civile

GIFF : Groupe d'Intervention Feux De Forêts

CCF : Camion Citerne Feux de Forêt

CCGC : Camion Citerne Grande Capacité

VLTT : Véhicules de Liaison Tout Terrain